

ÉDUCATION PHYSIQUE « et » SPORT :
Thierry TRIBALAT A IPR EPS
Intervention le 25 mai 2014 « les 30 ans de la FC ». Lille¹

INTRODUCTION

Il y a maintenant près de 50 ans que le sport est associé à l'éducation physique. 50 ans d'un mariage forcé disent encore certains, une union historiquement et culturellement inévitable pour d'autres. Aujourd'hui dans le langage courant l'union semble scellée, la notion de professeur de sport est plus souvent usitée que celle de professeur d'EPS, il suffit pour cela d'écouter les parents, les chefs d'établissement, les journalistes, qui ne laissent dans la conversation aucun doute, ou tout au moins le pensent-ils, sur l'objet de l'éducation physique. Les enseignants peinent alors à s'expliquer et à se faire entendre pour nuancer le propos ou lutter contre les allants de soi dont leur profession est souvent l'objet. Dans le même temps, les médecins font de plus en plus la distinction entre activité sportive et activité physique et reprennent même les journalistes sur les plateaux de télévision quand la différence n'est pas faite, défendant les vertus de l'une et les dangers de l'autre². La population quant à elle s'adonne sans se poser de question à des pratiques physiques de plus en plus individuelles, de moins en moins sportives et institutionnalisées, au sens compétitif du terme, de moins, soucieuse du bien-être et du plaisir qu'elle en retire. Ainsi aujourd'hui plus de 70 % des « VTTistes » ne sont pas licenciés dans un club³, rejoignant par là les marcheurs ou les adeptes de la petite reine au sein des pratiques non institutionnalisées⁴. Enfin, d'autres peuvent alterner les pratiques compétitives institutionnalisées et celles de loisir, parfois dans des sports différents. Les facettes de la pratique sont devenues multiples.

Au même moment, au sein de l'éducation nationale, se signent entre les fédérations sportives et le ministère de nombreuses conventions où les vertus éducatives du sport de compétition et son pouvoir de lutter contre certaines dérives sociales⁵ sont réaffirmés. Pour cela on leur octroie le droit de former les personnels, de créer des événements, des outils pédagogiques, d'assurer sous une forme ou une autre leur propre publicité au mépris parfois des règles et principes républicains les plus élémentaires. À ce jour, près de 19 conventions ont été signées. Par ailleurs ces mêmes fédérations dépassées par ces nouveaux usages du corps, ne pouvant fermer les yeux sur l'évolution des pratiques dans la société, peinent à développer leur activité et à accroître leur nombre d'adhérents. Pensant alors que l'école pourra pallier cette situation préoccupante, en un mot et dans le non-dit, que les professeurs d'EPS pourraient en être responsables, car insuffisamment convaincants, ils ont décidé de prendre les choses en main.

¹ Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique de Lille, Ronchin.

² Rapport Toussain « retrouver sa liberté de mouvement », 2008 ; « *activité physique des enfants et des adolescents au Canada* ». 2014.

³ Lettre de l'économie du sport 1157 du 16 mai 2014

⁴ Maxime travert « *du sports aux culture sportives* » in « *la culture sportive* » ed EPS 2011.

⁵ **Les conventions sont quadripartites** (ministère, USEP, UNSS et fédération française délégataire) **et signées pour une durée de quatre ans**. Elles contractualisent l'engagement des signataires afin de favoriser la pratique de l'activité concernée et l'accès aux installations sportives et d'accompagner certains dispositifs.

Alors que dire, que penser aujourd'hui de ces amalgames, de ces confusions d'un côté, de ces distinctions de l'autre, doit-on encore se battre pour défendre l'EPS comme discipline scolaire et au nom de quoi ? Il est urgent de revenir à l'essentiel et de tenter de réaffirmer ce que nous avons peut-être un peu trop vite oublié et que nous avons acquis de haute lutte.

Nous reviendrons tout d'abord sur la définition des pratiques elles-mêmes pour mieux faire émerger les différences, dans un second temps nous poserons les limites de cette union et enfin en troisième lieu nous tenterons d'aller « vers un nouveau contrat de mariage » si j'ose dire.

1 DEFINITION/DIFFERENCES

Qu'entend par « faire du sport » ?

Vous nous pardonnerez d'être contraints de revenir pour l'unième fois sur ce sujet, mais cette analyse menée par Bernard Jeu⁶, il y a maintenant 40 ans, ne fait toujours pas écho au sein de la profession et encore moins de la société civile. Revisiter la définition du sport, particulièrement celle du sport institutionnalisé, référence principale pour l'EPS, c'est se préparer à mieux préciser la discipline. Revenons donc sur quelques caractéristiques fortes qui le structurent.

Il est tout d'abord lié à la société, dépendant de facteurs exogènes, politiques, sociaux, mais aussi économiques et médiatiques, qui le renforcent ou au contraire, le poussent à changer, à s'opposer, s'adapter, sans toute fois perdre sa cohérence globale, sa recherche d'autonomie, son identité. Il est avant tout un mode d'expression sociale dynamique qui par sa dimension ludique, cathartique et tragique, cherche à s'échapper d'un quotidien parfois pesant, mais qui sans cesse le rattrape⁷.

La pratique volontaire, associative est librement consentie et institutionnellement organisée. Les rassemblements s'opèrent au sein de clubs où l'on partage les mêmes « sociostyles » sportifs. Seuls les individus, en se regroupant, décident de ce que leur activité doit être et avec qui ils la mèneront. Ils partagent les mêmes objets, les mêmes buts : pratiquer et assurer l'accès à une activité physique et sportive (APS) au plus grand nombre selon des rites, des codes, des règles librement acceptées et revendiquées. Ce code du sport structure les pratiques par des codes des règles à respecter, il définit et précise les modes d'affrontement et de regroupement, les conditions d'effectuation, d'espace et de temps du jeu. Ceci différencie le constitutif du contingent de la pratique, mais aussi les APSA entre elles en les déterminant comme appartenant ou non au monde du sport.

Il est ensuite fait d'affrontement physique pur, de combat, de lutte, de résultats et de performances qui organisent les conduites, et la compétition, mode d'exercice du sport,

⁶ Trois ouvrages de référence de Bernard Jeu à relire et méditer: « *le sport, la mort, la violence* » 1975 ed. Universitaire Lille - « *de la vraie nature du sport* » ed. Vigot1985 – « *le sport, l'émotion, l'espace* » ed. Vigot 1977

⁷ Les manifestations sociales au Brésil à l'orée de la coupe du monde, ou la prise d'otage de Munich en 1972, deux exemples parmi d'autres.

en est sa véritable raison logique. On se rencontre exprès pour s'opposer et dominer l'autre en le neutralisant. Il s'agit par l'objectivation du résultat, que celui-ci prenne la forme d'un score ou d'une performance, de définir la valeur effective de chacun. La compétition prédomine donc dans tous les modes de sociabilité sportifs, elle en est le dénominateur commun, et le dépassement de soi, véritable motif d'agir, nourri de passion et d'émotions, constitue l'énergétique des conduites.

Enfin, l'ensemble s'opérationnalise dans une conception de l'entraînement, de l'activité pratiquée et des techniques de corps. Il est ritualisé autour d'un temps cyclique, véritable retour du même, sorte de renaissance après la mort symbolique lors du championnat ou de la rencontre. Notons que l'activité physique n'est plus aujourd'hui qu'un élément contingent du sport, même si elle en fait le plus souvent partie. Les échecs sont à ce jour considérés comme un sport.

Nous différencierons, pour clore ce point, le sport institutionnalisé de l'activité sportive qui ne l'est pas et de l'activité physique. L'activité sportive non institutionnalisée est celle que l'on se donne entre amis ou copains sur une plage par exemple en se livrant à un match de volley-ball ou en bas d'un immeuble lors d'un match de basket. Le constitutif du sport est présent, compétition, résultat, affrontement... mais en dehors de tout cadre institutionnel ou fédéral et obéissant à d'autres mobiles⁸. Pratiquer une activité physique qui n'est pas sportive, renvoie à une tout autre motivation, une autre logique. Il s'agit pour ces pratiquants de maintenir, préserver, améliorer une condition physique source de bien-être en dehors de tout cadre compétitif. Courir ou pédaler le dimanche matin, participer à un cours de gymnastique douce, de relaxation, s'adonner au fitness, à la musculation. D'autres enfin souhaitent pratiquer une activité qui n'est pas organisée par la compétition, mais qui s'inscrit dans un cadre structuré comme la danse, la randonnée. Nous n'oublierons pas ceux qui traversent l'ensemble des pratiques trouvant leur plaisir dans l'alternance des mobiles et des motifs d'agir. Comme dit Oliver Bessy : « le sport est sorti du sport », mais le concept de sport a perdu en compréhension ce qu'il a gagné en extension générant un flou conceptuel préjudiciable à la lecture des pratiques. Toute pratique physique serait alors de fait pour beaucoup un sport accentuant ainsi les confusions quand il s'agit de les caractériser et particulièrement quand il s'agit de préciser l'objet de l'EPS.

Le sport est donc culture, création, en un mot il est une pratique sociale avec ses valeurs, ses problématiques politiques, sociologiques... Il est un mode d'expression parmi d'autres usages du corps dans la société contemporaine, mais ne les questionne pas. Du point de vue de l'école une première question se pose : en tant qu'objet culturel doit-il faire l'objet d'un enseignement ? Aujourd'hui la question ne se pose plus, mais doit-il être le seul objet enseigné quand le corps est en jeu ? La question se pose plus que jamais. Sous quelle forme et à quelle condition ? La question n'est pas encore totalement résolue non plus ? Que faut-il transmettre ? Une éducation sportive ou un enseignement du fait sportif y compris en acte ? C'est de ce sujet dont nous souhaiterions débattre en troisième partie.

⁸ Maxime Travert ibid

Qu'entendre par enseigner L'EPS ?

L'EPS est une discipline scolaire dont la reconnaissance institutionnelle, jamais totalement achevée⁹, a été effective, chacun sait, en 1981 par son intégration au sein de l'éducation nationale. Pour cela elle s'est construite au fil du temps, non sans mal, des objectifs, des contenus, une didactique, des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, des modalités d'évaluation certificatives. La formalisation et l'opérationnalisation de l'ensemble de ces éléments sont nécessaires pour être institutionnellement reconnues. Elle l'est aujourd'hui puisqu'elle est la seule discipline présente à tous les niveaux de la scolarité dans le tronc commun des disciplines et cependant son objet fait toujours débat. Chacun sent bien qu'elle est nécessaire, incontournable, mais sans véritablement pouvoir en formaliser la raison, sauf bien entendu quand il s'agit de la réduire à une propédeutique à la pratique sportive et donc d'affirmer qu'elle serait avant tout une forme d'éducation sportive.

Le mot éducation dans Education Physique, donne à l'acquisition d'attitudes, de comportements une place privilégiée dans l'enseignement. Si L'EPS trouve son sens dans la conduite de l'enfant vers un savoir éclairé sur lui-même et sa corporéité, elle ne peut l'envisager sans la défense et la transmission de valeurs fortes qui se traduiront par un respect de soi et des autres dans les pratiques physiques, mais aussi en dehors, ceci dans le respect des valeurs républicaines. Cet accès à une connaissance « physique » de soi n'est envisageable que par une pratique des activités physiques, sportives, artistiques, d'entretien, proposée sous des formes scolaires, articulées, planifiées et posées comme moyens. La mise en relation raisonnée et nuancée avec le monde pour favoriser une insertion active et critique dans la société de son temps, est le motif d'agir de l'enseignant d'EPS qu'il partage avec ceux des autres disciplines. L'objectif au terme de la scolarité est de favoriser une connaissance de ses ressources corporelles de leur potentialité de développement autant que de leur limite, et de développer une compétence à intervenir sur celles-ci pour les transformer. La performance n'a ici avant tout qu'un statut de moyen et non celui exclusif d'un objectif à atteindre. L'ensemble s'opérationnalise dans l'articulation d'une conception de l'éducation, de la culture et du corps, véritable matrice idéologique posée comme contenant à la réflexion didactique et pédagogique. **L'enjeu est de développer un habitus de pratique régulière, librement consentie, source de plaisir et de joie dans un cadre structuré socialement ou non.**

Intégrée à l'éducation nationale, elle est ritualisée autour d'un temps scolaire, année, cycle, cursus, temps linéaire, ponctué par des examens. La pratique est obligatoire, seul le sport scolaire permet une pratique volontaire, librement choisie, dont la logique est en partie celle du sport. Les individus sont regroupés dans des EPLE. (Établissement public local d'enseignement) et ils ne décident pas de ce que leur activité doit être ni avec qui elle sera menée. **L'EPS est une discipline scolaire d'appropriation critique de la culture physique, sportive, artistique, elle recherche la formation d'un pratiquant cultivé. L'EPS est donc éducation, elle transmet une culture physique**

⁹ Les enseignants d'EPS ne sont pas certifiés mais assimilés certifiés. Ce qui n'est pas le cas des agrégés qui le sont à part entière. Sans compter les difficultés rencontrées au sein des établissements dans les pratiques quotidiennes pour assoir un statut disciplinaire (coefficient, emploi du temps, validité des savoirs enseignés...)

générale et prépare au rôle d'acteur culturel. Les programmes structurent les enseignements. Elle obéit au Code de l'éducation.

L'EPS fonde donc ses valeurs sur l'éducabilité physique de tous, elle contribue à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles et les visées éducatives pilotent le choix des contenus d'enseignement et des APSA. **Elle vise à terme par la dévolution progressive des contenus enseignés, l'inutilité de l'enseignant dans la gestion de sa vie physique, de fait la qualité de la relation pédagogique fonde son existence humaniste.** Les rythmes scolaires tiennent compte des besoins de développement physique des enfants et structurent les apprentissages. **Elle favorise l'accès aux savoirs corporels de son temps et permet une approche critique de la corporéité et du sport dans la société actuelle. Elle questionne le corps par une approche critique des activités physiques qu'elles soient sportives, artistiques ou d'entretien.** Le statut du corps et du sport dans les contenus d'enseignement de l'EPS est donc l'objet de débats axiologiques.

Si le sport est un mode d'expression social de certaines formes d'usages du corps dans la société contemporaine, l'EPS est une discipline scolaire dont l'objet est de les questionner en acte de manière critique à la fois pour mieux l'appréhender, mais aussi et surtout pour pouvoir accéder à une meilleure connaissance « physique » de soi¹⁰ dans des pratiques librement consenties.

2 LES LIMITES

On voit ici surgir les limites dans les liens qui unissent le sport à l'EPS. Celles-ci sont multiples, sociales, politiques, philosophiques... Le sport est avant tout une organisation sociale qui propose un service (entraînement, encadrement, match...), la licence prise librement par chaque adhérent, est un symbole politique d'attachement à des valeurs démocratiquement partagées. On adhère à des codes de sociabilité, d'appartenance et cette adhésion présuppose l'acceptation arbitraire des règles du sport choisi. On entre dans une communauté, véritable tribu où la pratique choisie par les adhérents obéit à des codes esthétiques, véritables signes ostentatoires d'appartenance comme les maillots, les écharpes, les vêtements... les débats sur les codes esthétiques relevant de la technique du geste juste, l'esthétique tactique du coup réussi, mais aussi l'esthétique morale du beau geste effectué en direction de l'adversaire soudent les relations. Un imaginaire circule. Le tragique joue comme un ciment unificateur des passions vécues dans des épopées modernes collectives hors du temps social, hors de la vraie vie.

En revanche L'école est une institution, elle s'inscrit dans le long terme, elle à une vision de l'homme à éduquer et à instruire dans la société d'aujourd'hui et de demain, idée qu'elle souhaite développer, transmettre auprès des enfants dont elle a la charge. Les enseignants se doivent donc d'interroger les normes qu'ils font peser sur le corps des élèves et non les poser comme un signe d'appartenance. L'EPS ne peut s'écarter de ce paradigme qui suppose une mise à distance des pratiques sociales. Elle n'est pas un service visant à satisfaire les élèves et les parents par un libre choix des APSA par exemple, mais elle poursuit une mission édictée par la nation.

¹⁰ Cette connaissance de soi physique contribue à la construction et l'amélioration de l'estime de soi en général.

Le sport ne résout pas en priorité les problèmes politiques de la société, comme tente de le faire l'école pour sa jeunesse en travaillant à une insertion sociale active. Le sport n'a pas pour unique vocation de professionnaliser l'ensemble des jeunes ou à lutter contre l'illettrisme par exemple. Il entretient des rapports contradictoires avec l'état et les collectivités, il veut être autonome, rechercher son propre développement, mais il ne peut y accéder qu'en négociant des espaces, des financements, du matériel. L'école n'a pas à les négocier, ils lui sont donnés. Enfin Le dirigeant sportif est élu, décide et rend compte de ces décisions à ses adhérents. À l'école on ne choisit ni ses professeurs, ni son chef d'établissement, ni ses camarades de classe, ils ne sont pas élus, mais désignés ou nommés. Le C.A du club n'est pas le C.A de l'établissement scolaire, comme l'AS de l'école n'est pas celle du sport, quoi qu'on en dise.

L'école est dépendante du champ politique et des orientations que celui-ci lui donne. Elle opérationnalise les lois qui la touchent directement d'où les tensions, les pressions mêmes, qui la traversent dans ces liens avec la société civile à laquelle appartient le sport. Elle s'inscrit, et donc l'EPS en son sein, dans une politique éducative globale décidée démocratiquement pour l'ensemble des citoyens par le gouvernement. Elle recherche avant tout le développement de l'individu et son insertion sociale. La performance sportive n'est donc pas un indicateur exclusif de plus-value éducative, bien au contraire la poursuite des valeurs de l'école républicaine, doit permettre d'éviter la recherche de l'efficacité immédiate. Les paradigmes du sport ne sont pas ceux de l'école.

Le professeur doit donc être formé, avoir développé des connaissances et des compétences dans le champ des sciences, de la discipline enseigné, « des visées éducatives de l'école », il est reconnu par le biais d'un concours pour ses compétences et son aptitude à s'inscrire dans le projet global de l'école. Il n'est pas élu et rend compte de ses décisions à l'institution qu'il représente face aux élèves. Il aide à la construction de la règle qui n'est pas arbitrairement définie, à la construction de la loi, sa compréhension qui conditionne le regroupement des jeunes dont la liberté est en construction. On évalue un enseignement et l'EPS en particulier par la plus-value éducative apportée, appréciée à partir d'une batterie d'indicateurs croisés qui prenant en compte notamment la vie démocratique, la construction de la citoyenneté, l'ouverture culturelle, la pluralité des savoirs et compétences acquis et nécessaires à une intégration sociale réussies... L'obligation de moyens doit primer sur l'obligation de résultats, ceux-ci étant avant tout des indicateurs de pilotage.

Il faut donc lever certaines confusions préjudiciables à la poursuite des missions de l'EPS et poser les limites de la relation avec le monde sportif. La pédagogie républicaine¹¹ ne s'adresse pas aux passions, à la séduction ou aux désirs voire à l'utilité ou l'usage à court terme que l'on peut attendre d'habiletés mal acquises. « *Elle considère que l'intérêt ne précède pas ce qu'on apprend, mais qu'il en résulte* » (J.Muglioni). On ne vient pas apprendre ce que l'on aime, mais comprendre et découvrir ce que l'on ne connaît pas. La liberté est à ce prix. Le sport met la raison au service de la passion, l'EPS, discipline d'enseignement, en revanche met la passion au service de la raison qu'il nous faut élever chez les jeunes. Construire des sujets libres, capables de prendre leurs pensées

¹¹ Ce passage est issu d'une réaction que nous avons publiée sur le site de l'AEPS, mai 2014, à propos du sondage IPSOS commandé par le journal l'équipe.

comme objets de pensée pour se départir de leurs croyances et de leurs ignorances nécessite de se mettre à distance des pratiques, y compris sportives. L'autonomie des savoirs, leur accès, leur étude libre et gratuite dans le cadre de l'école, sont la condition de la construction de cette liberté citoyenne. C'est quand je comprends ce que je dis et ce que je fais que je deviens l'auteur et l'acteur libres de mes actes. Pour cela il faut accepter la gratuité d'un savoir étudié et choisi dans ce lieu sacralisé qu'est l'école. Nous devons défendre l'appropriation critique du patrimoine des APSA, de toutes les APSA, sans chercher à vouloir tout savoir, mais en offrant la possibilité de tout apprendre¹².

La polyvalence de l'enseignement de l'EPS est un rempart contre le prosélytisme sportif et un outil pour défendre la laïcité de l'école républicaine. Nous ne sommes pas là pour imposer ou interdire un style de vie plutôt qu'un autre, qu'il soit footballistique ou artistique, **nous sommes là pour transmettre de manière délibérée et construite à nos élèves, le savoir nécessaire pour qu'ils choisissent librement et en toute connaissance de cause un style de vie qui leur convienne et les intègre socialement.** Ils ont donc le droit de choisir pour leur bien-être personnel, la danse plutôt que le football ou inversement, ou les deux, mais aussi la musique ou les arts plastiques, encore faut-il que ces pratiques aient été étudiées. Réduire l'enseignement de l'EPS à l'éducation sportive c'est de fait installer la croyance que l'éducation sportive serait indispensable à tout bon citoyen, que chacun devrait adhérer à ce style de vie, car levier incontournable d'une bonne insertion dans une société libérale. Or nul n'est obligé d'avoir un style de vie plutôt qu'un autre, nul n'est obligé de ne pas en avoir, nul n'est obligé d'en avoir un¹³. En revanche, étudier le fait sportif, comprendre en acte ce qui s'y joue, ce qui le structure, ce qui en fait l'excellence, mais aussi la bassesse, comprendre l'activité d'un pratiquant expert, mais aussi les dérives qui traversent les pratiques, en un mot, mettre le corps par le sport et l'activité physique à l'étude des élèves, y compris de façon pluridisciplinaire, pour en saisir toutes les dimensions est un enjeu de savoir pour l'école.

La soumission de la rationalité à la passion de la pratique, ne rend pas recevable l'idée que le sport dans sa totalité puisse se substituer aux valeurs fondatrices de l'école, mais certaines des valeurs du sport, comme la compréhension mutuelle, l'amitié, la solidarité, le fair-play croisent celles de l'école et doivent être poursuivies au cœur des pratiques d'enseignement.

Il serait dangereux de réduire l'EPS à un « espace/temps de pratique sportive »¹⁴ qui se suffirait à lui-même pour moraliser le pratiquant. Le sport n'est pas éducatif en soi. Croire que tous les élèves parviendraient en fin de scolarité à des compétences sportives de niveau élevé dans de nombreuses spécialités est une illusion, le coût d'apprentissage de nombreuses habiletés sportives au sein de l'école étant bien trop élevé compte tenu du temps disponible pour les aborder. **Être compétent en EPS aujourd'hui, ce n'est pas traduire une efficacité au travers d'une performance, c'est s'intéresser aux savoirs mobilisés, articulés et à l'activité qui la permettent**¹⁵. La

¹² Cette idée a été défendue par Taleyrand lors des débats sur l'école au moment de la révolution française.

¹³ Nous faisons référence ici à Catherine Kinzler et son ouvrage « *penser la laïcité* ». édition minerve.

¹⁴ Cette formulation a été reprise de multiples fois dans les cahiers du CEDREPS, notamment par Raymond Dhellemmes. L'EPS est avant tout un temps d'enseignement.

¹⁵ Cette approche est défendue par le collectif du CEDREPS, soumise au CSP juin 2014.

multiplication et la juxtaposition des APSA enseignées ne sont plus la réponse appropriée pour fonder la cohérence de la discipline. Cet éclectisme, voire cet encyclopédisme résumé à la simple accumulation des pratiques sportives est une vision obsolète de l'enseignement de l'EPS¹⁶.

Les limites sont posées par la nature même des projets très différents que l'EPS et le sport poursuivent. L'accès libre à un savoir libre¹⁷, l'égalité pour y accéder, une fraternité dans l'acte de comprendre ce que l'on ne comprenait pas, fondent le projet de l'école de la république et donc de l'EPS. Se rassembler pour construire sa singularité, faire de la critique un objet et de l'erreur un outil.

3 UN NOUVEAU CONTRAT DE MARIAGE

Répetons-le, l'EPS ne tire plus sa légitimité scolaire des pratiques sportives pour faire évoluer les attitudes des élèves, cependant ne pas éduquer exclusivement par le sport ne signifie pas qu'il ne puisse pas être enseigné, étudié... en toute connaissance de cause d'une part et que d'autres activités physiques non sportives ne peuvent pas répondre aux enjeux de l'EPS d'aujourd'hui d'autre part.

Il est indispensable de se doter d'une culture sportive, car fait de société, il contribue à la structuration de l'espace politique et social du XXIème siècle. Le fait sportif, son histoire, ses pratiques, son impacte sociopolitique en fait un objet d'étude scolaire à part entière, à la condition que l'approche soit critique, lucide rationnelle, donc objective. Son enseignement peut s'inscrire dans de multiples projets pluridisciplinaires, des expositions, une approche historique, sociologique, politique au travers de multiples disciplines (EPS et philosophie, lettres, histoire, SVT...), des rencontres avec des sportifs, enfin en vivant des pratiques sportives adaptées où sera construite en acte une compréhension de ce qui fait culture. Notons par exemple qu'en BTS le thème n° 2 de l'épreuve de culture générale est « *le SPORT, miroir de notre société ?* ». Ceci montre que la réflexion dépasse le simple cadre de l'EPS. Si l'EPS n'a plus le monopole de l'étude du fait sportif si t'en est qu'elle est étudiée un jour, quel est son véritable objet ?

L'enjeu central de l'EPS n'est donc plus l'éducation aux sports, mais la construction d'un rapport au corps qui libère le sujet des déterminismes culturels qui pèsent sur lui, des croyances qui l'aliènent à un usage de soi physique, non librement consenti. En un mot prendre son corps en mouvement pour objet d'étude et se faire advenir par les pratiques physiques.

Pour cela le futur pratiquant devra être en mesure de jeter un regard à la fois distancié et construit sur les pratiques physiques de son temps. Il est indispensable qu'il connaisse les facteurs facilitants, limitants, inhibants, de sa propre action et de certaines propriétés de son corps, qu'il **apprenne à pouvoir et savoir intervenir de manière autonome sur sa propre activité corporelle et de connaître les effets de ses actions quelque soit les activités pratiquées**. Il sait qu'il dispose de ressources variées (physiques, morales, intellectuelles...), il les a identifiés et il connaît les conditions de leur exploration et exploitation lucide dans des milieux de pratique différents.

¹⁶ CEDREPS ibid.

¹⁷ Catherine Kintzler « *penser la laïcité* » édition minerve page 168

Différenciant ainsi milieux à risque et comportements à risque, il est en capacité de choisir des formes de pratique physique qui ne le mettront pas en danger. Pour cela les activités sportives sont un moyen, mais elles ne sont pas les seules, les activités artistiques ou d'entretien le sont aussi.

Le dénominateur commun des pratiques physiques scolaires n'est donc pas la compétition, mais celui qui permet l'étude des propriétés du mouvement en vue d'un enrichissement et d'un épanouissement personnel. L'EPS met donc aujourd'hui le corps et certaines de ses propriétés au cœur **d'une activité de questionnement en acte des « pré-supposés », des « allants de soi » d'une expérience corporelle vécue, par la pratique d'activités physiques, sportives, artistiques, d'entretien, pour en extraire des savoirs et développer des compétences.** Le sujet en mouvement est à la fois objet et sujet de ce questionnement et recherche par là son propre accomplissement.

Le choix des pratiques physiques, leur mise en forme scolaire, leur articulation au sein d'une programmation en fonction des objets de savoir retenus feront culture, car elles offriront la possibilité au travers de la diversité des expériences vécues :

- d'éprouver la fonctionnalité du corps et de l'explorer sur des registres d'intensités et de sensibilités variées.
- D'éveiller à une sensorialité à soi et aux autres
- D'enrichir et développer une motricité de plus en plus complexe et/ou une sensorialité de plus en plus fine, offerte par la diversité des APSA
- De se confronter à soi ou aux autres, mais aussi de collaborer, partager, de vivre des épreuves collectives.
- D'être en mesure de **faire les choix de pratique en conséquence et de s'investir dans celles qu'il souhaite, qu'elles soient sportives, artistiques, ou d'entretien,** car il en connaît les dimensions essentielles (technique, réglementaire...) et qu'il en a réglé les problèmes adaptatifs principaux.

Ceci nous oblige à exclure du champ des pratiques scolaires de l'EPS les activités dont la motricité quotidienne est au service d'une pensée tactique comme le poker, le bridge, les échecs... et ne nécessitent aucune transformation pour faire évoluer le jeu. Les activités dont la motricité est productrice d'objets matériels, d'œuvres, d'ouvrages comme l'artisanat, les arts plastiques, la sculpture... les activités dont la motricité conditionne la production de services professionnels ou les métiers à forte valence physique, tels que les pompiers ou les bucherons... Enfin les activités où la motricité n'est pas au cœur du sens donné à l'expérience vécue telle que la nutrition ou la sexualité.

Ceci renvoie à des options fortes quant au sujet que l'on souhaite éduquer. Le sport sous toute ses formes, mais aussi l'ensemble des activités physiques, vécues au cœur de l'EPS, peuvent devenir un formidable levier pour permettre de réfléchir sur soi de manière critique, sur le monde et se mettre en question... De débattre, s'engager avec et face aux autres, d'être producteur de sens, d'idées, de lien social, de décider et agir avec courage et détermination après avoir évalué les conséquences de ses actes. D'éprouver ce que l'on dit, dire ce que l'on éprouve et construire une cohérence entre ce que l'on pense, ce que l'on dit, ce que l'on ressent et ce que l'on ait. Enfin de désirer,

reconnaître ses désirs face à ceux des autres non pour les imposer, mais pour composer. Sortir de la domination de l'autre pour entrer dans le partage, condition incontournable pour se construire comme sujet. Tout ceci présuppose un traitement scolaire des activités pratiquées et non une adaptation de l'école aux sports proposés. Ce contrat de mariage nous semble solide et inscrit dans la durée, signons-le.

Thierry TRIBALAT

25 JUIN 2014 LILLE.

